



**HAL**  
open science

## Francesco Montemarte (v. 1345–1400), l’histoire familiale sous la plume d’un homme d’épée

Maxime Fulconis

► **To cite this version:**

Maxime Fulconis. Francesco Montemarte (v. 1345–1400), l’histoire familiale sous la plume d’un homme d’épée. *Questes : revue pluridisciplinaire d’études médiévales*, 2017. halshs-01832749

**HAL Id: halshs-01832749**

**<https://shs.hal.science/halshs-01832749>**

Submitted on 10 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Questes**

Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

**36 | 2017**

**Faire de l'histoire au Moyen Âge**

---

## Francesco Montemarte (v. 1345–1400), l'histoire familiale sous la plume d'un homme d'épée

Maxime Fulconis

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questes/4432>

DOI : [10.4000/questes.4432](https://doi.org/10.4000/questes.4432)

ISSN : 2109-9472

### Éditeur

Les Amis de Questes

### Édition imprimée

Date de publication : 20 juin 2017

ISSN : 2102-7188

### Référence électronique

Maxime Fulconis, « Francesco Montemarte (v. 1345–1400), l'histoire familiale sous la plume d'un homme d'épée », *Questes* [En ligne], 36 | 2017, mis en ligne le 02 juillet 2017, consulté le 24 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/questes/4432> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questes.4432>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 mars 2020.

© Association des amis de « Questes »

---

# Francesco Montemarte (v. 1345–1400), l'histoire familiale sous la plume d'un homme d'épée

Maxime Fulconis

---

- 1 Dans les dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle, Francesco Montemarte se sait au crépuscule de sa vie. Au terme d'un demi-siècle de batailles politiques et militaires, il délaisse l'épée pour la plume et passe de longues heures dans son château de Corbara<sup>1</sup> à coucher sur le parchemin l'histoire de sa région et de sa famille telle qu'il entend qu'elle soit à jamais perpétuée.
- 2 Seigneurs d'un territoire contrôlant la confluence entre le Tibre et la Paglia, les Montemarte jouent depuis le début du XI<sup>e</sup> siècle un rôle important dans la vie politique d'Orvieto et de Todi<sup>2</sup>, deux villes qui marquent la frontière nord-ouest des États Pontificaux. Dès la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le père de Francesco, Petruccio, est l'un des hommes forts d'Orvieto<sup>3</sup> et laisse deux fils à sa mort en 1349. L'aîné, Ugolino, devient en 1353 le bras droit du cardinal Albornoz, légat envoyé par le pape pour mener à bien la centralisation des États de l'Église<sup>4</sup>. Il prend également en charge l'éducation de son frère Francesco qui gère par la suite les possessions familiales.
- 3 L'action des deux frères, marquée par un attachement constant aux intérêts temporels de l'Église, leur permet de doubler l'étendue du domaine familial en obtenant plusieurs seigneuries au nord d'Orvieto, en terre d'Empire. À la mort d'Ugolino en 1388, Francesco poursuit la politique de son aîné. En 1397, il obtient du pape la reconnaissance formelle de ses possessions septentrionales<sup>5</sup>, où il fait bâtir un important monastère familial<sup>6</sup>. Il entreprend la même année la rédaction d'une imposante chronique qu'il poursuit jusqu'à sa mort en 1400<sup>7</sup> et qui doit être perçue comme l'un des efforts qu'il déploie pour fixer la mémoire de la famille et du patrimoine des Montemarte.
- 4 Francesco Montemarte situe son œuvre dans la continuité des chroniques orviétanes autrefois rédigées par des officiers de la commune, mais dont la rédaction avait été interrompue après l'épidémie de 1348<sup>8</sup>. À cette tradition, le comte surimpose

l'influence des livres de famille qui apparaissent à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle en Toscane avant de se diffuser lentement en Italie centrale<sup>9</sup>.

- 5 Mêlant éléments d'histoire familiale, souvenirs privés, faits d'importance locale et événements concernant toute l'Italie centrale, son œuvre s'intéresse d'abord aux origines de la famille et à la possession perdue du *castrum* de Montemarte. La deuxième partie, qui possède toutes les caractéristiques d'une chronique, raconte la vie de Petruccio de 1333 jusqu'à sa mort en 1349. Enfin, Francesco relate les événements que son frère et lui-même ont vécu entre cette date et 1400. Les quatre dernières années, écrites au jour le jour, prennent la forme d'un journal dans lequel l'auteur livre plus largement ses sentiments personnels. Ainsi, l'œuvre de Francesco Montemarte emprunte à la fois au livre de famille, à la chronique, à l'autobiographie et au journal. Par sa précision, la chronique du comte de Montemarte constitue une source de premier ordre pour restituer l'histoire d'Orvieto et de l'Italie centrale aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.
- 6 Si elle prend la suite des chroniques conservées dans les archives communales, l'œuvre de Francesco Montemarte est avant tout destinée à ses descendants<sup>10</sup> et témoigne, à compter de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle dans cette région d'Italie d'une appropriation lignagère du passé et de son récit qui mérite d'être questionnée.
- 7 Nous verrons que Francesco Montemarte, soucieux de l'exactitude de son récit, cherche les traces du passé et les organise. S'il conçoit l'histoire comme un moyen de léguer aux générations futures un patrimoine d'exemples susceptibles de guider leur comportement, il écrit avant tout dans la perspective de glorifier sa famille.

## Mettre en forme les bribes du passé

[...] io qui quello ne saccio, et ho ritrovato per scritture, o sentito dire, diraijo<sup>11</sup>.

- 8 Comme il le confesse à plusieurs occasions, Francesco Montemarte se lance en quête des traces du passé. Pour écrire l'histoire de sa région et de sa famille, il tente de rassembler un grand nombre de sources, qu'il croise et réordonne pour élaborer son discours.

## Une vaste collecte de sources

[...] e questo anco sentii dire da mio avo, che lui senti da' suoi antichi e padre, avo e proavo dire [...]<sup>12</sup>.

- 9 Le récit de Francesco Montemarte a pour origine et fondement la mémoire orale familiale, généralement transmise de père en fils<sup>13</sup>, mais dont il a eu connaissance par le biais de son frère et de son grand-père. Grâce à elle, le chef de famille transmettait à son hériter un patrimoine d'informations importantes sur ses ancêtres et l'histoire du lignage<sup>14</sup>.
- 10 Nombreux, ces souvenirs transmis de génération en génération composaient toutefois une mémoire discontinue. Ainsi, après avoir relaté des événements se déroulant à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Francesco Montemarte n'est pas en mesure de compléter son récit avant 1250. De plus, s'il consigne avec une certaine précision la vie de ses ancêtres entre cette date et 1290, il est par la suite une nouvelle fois incapable de restituer l'histoire de sa famille au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Il convient enfin de souligner que cette tradition orale

lignagère constitue une mémoire segmentée, qui ne s'intéresse qu'à la lignée masculine directe et exclut de son propos les femmes, les frères cadets, les oncles ou les cousins.

- 11 Mais pour écrire l'histoire, Francesco Montemarte ne se contente pas de mettre à profit la mémoire à long terme de son lignage. Il y ajoute ses propres souvenirs, complétant la chaîne d'information familiale par le récit des événements de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle dont il a été témoin. Rassemblant près d'un demi-siècle de souvenirs, Francesco précise en quelques occasions la raison pour laquelle il se rappelle de tel élément, tandis qu'il confesse à d'autres endroits des oublis :

Berardo di messer Alamanno haveva per moglie la figlia di detto conte [Guido di Soana], che non mi ricordo il nome<sup>15</sup>.

- 12 À compter de 1397, le temps du récit et le temps de l'écriture concordent. La chronique devient un journal et Francesco Montemarte se risque davantage à livrer des sentiments et des avis personnels<sup>16</sup>.

- 13 Cependant, la précision avec laquelle il relate année après année les événements qu'il a vécus amène plusieurs réflexions. Éduqué, lettré, Francesco a sans doute envisagé d'écrire tôt au cours de sa vie. Plusieurs indices laissent penser que des rédactions provisoires ont précédé l'écriture de la chronique et que, tout au long de son existence, Francesco a conservé dans cette perspective un certain nombre de lettres, de feuilles de compte et de documents divers qu'il récupère au moment d'écrire<sup>17</sup>.

- 14 Cet usage n'a rien d'étonnant, car l'écrit est omniprésent dans l'Italie du XIV<sup>e</sup> siècle. Les notaires sont nombreux et les citadins ont régulièrement recours à leurs services<sup>18</sup>. Même les familles les plus modestes conservent précieusement *livelli*, contrats et testaments, déposés dans un coffre auquel seul le père de famille a accès<sup>19</sup>. Lignage d'une grande importance, les Montemarte gardent leurs documents au sein du château de Corbara, dans un petit coffre de fer destiné à les protéger d'un incendie et aisé à déplacer en cas de danger. Au cours de son récit, Francesco y fait d'incessantes références :

[...] et la copia publica sta nella cassetta del ferro in Corbara<sup>20</sup>.

- 15 Bien que les souvenirs et les papiers du lignage constituent la base de ses sources, Francesco Montemarte constate leurs limites et cherche à les compléter par d'autres témoignages. Se rendant à Orvieto et à Todi, il interroge les anciens de différentes familles, y compris de la faction rivale des Muffati :

[Luogo] dove Nicolò di Cataluccio de' Bisenzo, per detto di certi Muffati d'Orvieto a uccidere Monaldo di messer Berardo<sup>21</sup>.

- 16 Désireux d'interroger des cousins, Francesco Montemarte ne se rend pourtant pas auprès de ses proches parents de Titignano, au côté desquels il combattit de nombreuses fois, mais avec lesquels il semble entretenir des relations teintées de rivalité. La mémoire familiale relève en effet de la plus stricte intimité du lignage et toute curiosité mal placée pourrait être interprétée comme une intrusion dans les affaires privées de la maison. Se rendant à Orzala et Bovarino, dans les montagnes d'Orvieto, Francesco interroge néanmoins de lointains cousins aux possessions et à l'importance modestes, qui semblent fiers de partager avec lui ce capital d'informations. Ces derniers s'empressent de justifier leur discours à grand renfort de documents :

E detto messer Martino d'Orzala molte fiata mi disse [e] per scrittura [si] ha, che la metà di Rocca Sberna era de' nostri sempre stata, et che mai fu venduta, ma sempre posseduta<sup>22</sup>.

- 17 S'il peut ponctuellement croiser ses papiers avec ceux de ses cousins d'Orzalla et de Bovarino, Francesco n'a pas accès aux documents conservés par les autres familles. Aussi décide-t-il de se rendre dans les archives des communes d'Orvieto et de Todi<sup>23</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'accès à ces fonds était extrêmement fermé<sup>24</sup>. Francesco Montemarte ne les consulte sans doute que peu de temps et à titre exceptionnel, en raison de ses relations et des fonctions qu'il a exercées pour l'institution communale au cours de sa vie<sup>25</sup>. Si dans ces archives importantes le comte consulte quelques documents de la pratique, il porte une attention particulière aux chroniques qu'elles renferment<sup>26</sup> et qui lui permettent de compléter aisément ses informations en les replaçant dans leur contexte.
- 18 Les efforts que déploient les lignages et les communes pour conserver comme un patrimoine précieux la mémoire du passé ainsi que l'obstination dont Francesco Montemarte fait preuve pour y avoir accès disent combien ce savoir était perçu comme un vecteur d'identité et de pouvoir. Au terme de ses démarches, le comte est à même de permettre au patrimoine d'information familial d'assimiler et de dépasser ceux des autres familles et de la commune. Ainsi, son entreprise participe d'une véritable appropriation de l'histoire en faveur de son lignage.

### Un récit bien ordonné

- 19 Au terme de cette vaste collecte de sources, Francesco Montemarte mène un travail systématique de recoupement et de comparaison. Sortis de leur contexte, la plupart des actes notariés sont malaisés à interpréter et le comte met à profit les témoignages oraux qu'il a recueillis pour y parvenir. Parallèlement, il s'efforce dès qu'il le peut de confirmer ces témoignages par des documents écrits :

E detto messer Martino d'Orzala [...] mi disse [...] che la metà di Rocca Sberna era de' nostri sempre stata, et che mai fu venduta [...] Appare per mano del detto messer Marsopio, copiata da ser Pancrazio, del 1208, come li Prefetti di Vico col conte Matteo cassaro ogni patto fatto tra loro ; la carta sta nella cassa del ferro con l'altre scritture<sup>27</sup>.

- 20 De plus, Francesco Montemarte prend toujours soin de préciser l'origine de ses informations et la localisation de sa source. Parfois, il va même jusqu'à préciser le nom du notaire qui a rédigé un acte, ce qui montre l'importance accordée à l'écrit et le prestige attaché à la figure du notaire<sup>28</sup>. *A contrario*, il n'hésite pas à signaler qu'il n'est pas parvenu à consulter une preuve écrite :

E di questo n'appaiono più carte pubbliche coll'ordine di detto Papa, che stanno nella cassa di ferro<sup>29</sup>.

- 21 Lorsqu'au terme de ce travail ses sources lui permettent d'obtenir des informations suffisamment nombreuses, Francesco Montemarte sélectionne celles dont il va faire usage :

Dopo' la morte di moi avo accadderno molte cose a mio padre, quali scriverò con più brevità che saccio, sì del tempo di lui et del conte Ugolino e mio<sup>30</sup>.

- 22 Ce travail effectué, Francesco prend soin d'ordonner son récit de manière chronologique, autant qu'il le peut<sup>31</sup>. Mais il n'y parvient qu'à compter de 1333, moment où son œuvre devient une véritable chronique. Les deux premières parties de son ouvrage, assez courtes, traitent de l'origine du lignage et de la perte du *castrum* de

Montemarte, mais restent relativement détachées de la majorité du texte où la plupart des paragraphes commencent par la mention d'une année.

- 23 Cependant, le comte adopte un style vivant qu'appuie le choix de la langue vulgaire, avec laquelle l'auteur est sans doute plus à l'aise. De ce fait, le style de son œuvre est plus littéraire que celui des chroniques plus anciennes. Il arrive ainsi que le récit glisse d'une année à l'autre sans que la date, donnée plus tard, ne figure en début de paragraphe. Les dernières pages, dans lesquelles l'auteur livre certains de ses sentiments, contribuent davantage à éloigner son œuvre du style factuel de la chronique.
- 24 Présenté chronologiquement, son récit est aussi pénétré d'un désir constant de quantifier et de localiser. Le comte prend systématiquement soin de préciser les lieux de l'action en citant de très nombreux toponymes à l'importance souvent modeste. Francesco attache également un grand intérêt aux chiffres, dont la profusion doit, comme la citation des sources, prouver la véracité et l'exactitude des informations qu'il relaie :

[...] Messer Androvino abbate di Cluni [...] rifermò il conte Ugolino vicario d'Ancona et di Faenza con provisione di mille fiorini d'oro l'anno per la persona sua e soldo delle due bandiere da cavallo et da piede. Teneva dui iudici con provisione havevano 400 ducati l'anno, per due compagni 190 l'anno, per notari 5 fiorini 'l mese et stette in quest'offitio dui anni<sup>32</sup>.

- 25 Pourtant, malgré sa précision et la fiabilité des informations qu'il consigne, Francesco Montemarte invente sans doute au moment où il écrit un certain nombre de données. À ce titre, les chiffres des combattants participant à tel ou tel affrontement, qui constituent souvent des multiples de 30, 100 ou 1000, sont à interpréter comme des ordres de grandeur symboliques<sup>33</sup>. Revendiquées, la rationalité et la méthode sont omniprésentes. Ce pragmatisme est loin toutefois de n'affecter que la forme du récit, et dit beaucoup de la conception utilitaire que le comte se fait du récit du passé.

## Une conception utilitariste de l'histoire

Perche nelle case è utile et anco piacere di sapere i discendenti de' loro antecessori e che et d'onde furo, et che ebbero nome, et delle cose che dissero i più vecchi a' loro discendenti accadere ne' tempi loro [...]<sup>34</sup>.

- 26 Si Francesco Montemarte écrit l'histoire, c'est qu'il la conçoit comme un moyen de sauvegarder la mémoire du passé de déperditions et de guider le comportement des générations futures.

## Sauvegarder la mémoire du passé

- 27 Tandis que la transmission orale avait assuré des générations durant la transmission du patrimoine d'information familial, Francesco ressent la nécessité de le coucher sur le parchemin. Lorsque son père meurt en 1349, Francesco a moins de cinq ans et, sans l'intermédiaire de son frère aîné, il n'aurait jamais pu recueillir certains éléments de la mémoire familiale. Le risque d'une rupture de la chaîne de l'oralité lui apparaît d'autant plus présent qu'après l'épisode de 1348, les épidémies deviennent récurrentes<sup>35</sup>.

- 28 Le comte est conforté dans son intention d'écrire car il prend conscience au cours de ses recherches du fait que l'oralité limite la quantité d'informations transmises et que celles-ci sont soumises à des déperditions et altérations au cours du temps. Ayant reçu une éducation solide, il sait que l'écrit permet en revanche de transmettre des informations plus nombreuses, plus précises et mieux à même de survivre dans la durée<sup>36</sup>. L'initiative du comte de Montemarte, comme celle de tous les rédacteurs de mémoires familiaux, montre l'évolution des mentalités dans un contexte où l'écrit est devenu courant et la mort plus présente<sup>37</sup>. Remplaçant le bouche-à-oreille ou lui servant tout du moins de support, c'est désormais l'objet-livre qui transmet la mémoire, la mettant à l'abri des manquements humains.
- 29 Par ailleurs, pour Francesco Montemarte, l'histoire est le récit de ce qui s'est réellement passé, ce qui explique l'examen critique auquel il soumet ses sources. Dans sa chronique, la litanie des dates, des chiffres et des sources mentionnées montre qu'il nourrit un rapport quantifié à la réalité, ce qui est perçu comme un gage de sérieux et de crédibilité<sup>38</sup>.
- 30 Adoptant une conception traditionnelle de l'histoire, il tient également à raconter les événements dans l'ordre où ils se sont déroulés. Homme du Moyen Âge, Francesco Montemarte est persuadé que ce qui se produit est le fait de la volonté divine. Aussi, l'histoire possède un sens et celui qui prend la plume pour la raconter reçoit la noble tâche de dire ce qu'a voulu Dieu. Cette conception amène le comte à faire disparaître de son discours les efforts vains, les espoirs non satisfaits et les éventualités non advenues. Il convient en effet que tous les éléments mentionnés paraissent converger vers ce qui s'est finalement passé. Ainsi, l'histoire, et en particulier celle des siens, ne saurait pour lui se limiter à une accumulation d'événements qui se succèdent incidemment, mais répond nécessairement à un vaste et ambitieux dessein<sup>39</sup>.
- 31 L'histoire qu'écrit Francesco Montemarte est également sélective. Choissant sciemment les événements qu'il consigne, le comte ne s'intéresse pas à ce qui est cyclique et répétitif, mais au contraire à ce qui est exceptionnel, unique et notable. Aristocrate à la culture guerrière s'adressant avant tout à ses descendants, Francesco Montemarte n'est guère intéressé par la gestion du patrimoine, tandis que les guerres, les pillages, les *vendette* et les manœuvres politiques occupent la majeure partie du récit. La construction du discours montre l'intérêt de Francesco pour les titres, les honneurs, les sources de revenus et l'importance des troupes commandées, tous scrupuleusement chiffrés. Le comte ne se contente jamais d'évoquer une bataille ou un événement, mais focalise toujours son intérêt sur le noble qui mène ses hommes ou l'homme présidant à la conclusion d'une paix. En revanche, la Peste Noire n'est évoquée qu'à travers une formule lapidaire qui apparaît au sein d'un récit d'alliances et de trahisons : « *Poco tempo dopo [1348] fu la mortalità*<sup>40</sup> ».
- 32 Sélective, l'histoire qu'écrit le comte de Montemarte est celle d'un espace vécu, traversé par les acteurs familiaux. Il se limite le plus souvent à la région d'Orvieto et au voisinage de la seigneurie de Corbara, mais s'étend temporairement à toute l'Italie centrale lorsque son frère Ugolino y mène les troupes du cardinal Albornoz. Dans la perspective locale et familiale qui est la sienne, Francesco Montemarte fait remonter son discours aussi loin qu'il le peut, soit au début du XII<sup>e</sup> siècle lorsqu'il évoque les origines de son lignage. Cependant, il fait commencer le récit détaillé des événements politiques d'Orvieto là où les chroniques précédentes s'arrêtent, s'inscrivant ainsi comme leur continuateur. En revanche, le récit de l'historien n'a à ses yeux pas

vocation à s'arrêter à une date donnée. Aussi le comte écrit-il jusqu'à sa mort. Coutumier des chroniques communales, Francesco Montemarte sait que ce genre d'écrit est amené à être poursuivi par d'autres et à être complété au travers d'annotations. Si sa chronique ne fut jamais continuée par l'un de ses descendants, elle fut en quelques endroits annotée par l'un de ses cousins, le comte Ettore de Titignano<sup>41</sup> puis poursuivie comme il en sera question ci-après par les membres d'autres familles. Il est clair toutefois que Francesco Montemarte entendait que son œuvre demeure vivante, lu et continuée car si conserve la mémoire du passé, c'est avant tout pour servir de modèle et de guide à ses descendants.

### L'histoire « *magistra uitae* »

33 Pour Cicéron déjà, l'histoire était « *magistra uitae* », « école de vie<sup>42</sup> ». Sous la plume de Francesco Montemarte comme sous celle de tous les historiens médiévaux, morale et histoire sont liées, et cette dernière indique des voies à suivre, des exemples à imiter.

34 Tout comme la mémoire orale familiale qui est à son origine, l'œuvre du comte a elle aussi la volonté de permettre aux descendants de Francesco de se situer au sein d'une lignée. Le passé évoqué dans la chronique contribue à donner sens aux signes actuels de l'identité familiale et aux marqueurs de statut social que sont le nom, les titres ou encore les terres possédées. La quasi-totalité des lignages du XIV<sup>e</sup> siècle ayant adopté pour nom héréditaire le toponyme de leur principal fief, il n'est guère étonnant de constater que dans le discours du comte, la mémoire familiale trouve son enracinement le plus durable et le plus constant dans les lieux qu'ont fréquentés les ancêtres.

35 Mettant en scène les comportements vertueux de ces derniers, son récit incite leurs héritiers à adopter les codes comportementaux du groupe familial. Racontant qu'en 1346 son père donna refuge à un adversaire de la famille qui s'était proclamé durant quelques semaines seigneur d'Orvieto mais qui avait été chassé de la ville, Francesco Montemarte insiste sur la magnanimité et l'hospitalité du lignage :

Subito che mio padre sentì che Anguilino era alla porta, prima d'aprire, parlò a tutti suoi di casa, minacciandoli, se niuno con atto o parola facesse ad Anguilino altro che bene [...] Fu reputato questo, da qualunque l'udì, che mio padre usasse verso Angnelino una gran cortesia di render bene per il male che gli voleva fare, et fatto sotto bona fede; et così lui provò il tradimento con la perdita della roba e dell'officio della signoria, e fulli necessità ricoverarsi da chi aveva offeso<sup>43</sup>.

36 Revenant à plusieurs reprises sur les sentiments fraternels qui l'unissaient à son frère Ugolino<sup>44</sup>, le comte insiste également sur l'amour familial qui caractérise les Montemarte. Dans cette perspective, il explique que les dépendants et les vassaux doivent être considérés comme des membres à part entière de la famille<sup>45</sup> et évoque pour appuyer son propos le contre-exemple des Farnese, dont les paysans brimés s'étaient révoltés :

Questo vorrià essere esempio ad ogni gentilomo che à terre, di trattar bene i lor fedeli et non strappazzarli e fargli danno, nè vergogna [...] Et io dico che per questo i nostri fedeli ci son stati sempre con ogni fidelità amorevoli, et così lasso la memoria a tutti i miei che li sudditi e fedeli trattarli bene, come propri figli<sup>46</sup>.

37 Au temps de Francesco, les *vendette* et les combats de rue et les sont quotidiens et leur récit émaille sa chronique. Dans cette société, les affronts à venger et les rancunes à alimenter constituent l'une des bases les plus importantes de l'identité que l'aristocratie se transmet à chaque génération<sup>47</sup>. Aussi la chronique du comte débute-t-

elle par un paradoxe : la famille porte le nom d'un château qui ne lui appartient plus. Situé à la frontière entre Orvieto et Todi, mais dans le diocèse de cette dernière, le fief de la famille a durant des siècles été une pomme de discorde entre les deux villes. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la Commune de Todi parvient cependant à contraindre les Montemarte à vendre leur seigneurie à Pérouse, avant de raser le *castrum* et de diviser les terres qui en dépendaient en de nombreux lots :

Fecero i Tudini che li arbitri iniquamente dichiaessero in tre parte, l'una, che fu la vera, di Monte Marte, l'altra fecero della tenuta della rocca di Monte Mileto e l'altra di Pompignano ; e ciascuna di queste tenute partiro in 156 parte, e costrinsero a comprare 156 cittadini e particolarmente quelli che erano più nimici di casa nostra, perchè se mai di ciò havessimo questione, sempre fossero in tanto numero più uniti contro di noi per propri fatti loro<sup>48</sup>.

Et et ciò fu fatto da detti arbitri per quantità di denari che ricevètoro dal Commun di Todi<sup>49</sup>.

- 38 Le message au lecteur est clair : victimes des machinations de leurs adversaires, les ancêtres du lignage doivent être vengés, tandis que la propriété du fief familial doit être si possible recouvrée. Le souvenir de ces événements se transmettant de génération en génération, les Montemarte n'hésitent pas, lorsque l'occasion s'en présente, à porter préjudice aux intérêts de Todi :

[...] et pigliammo Monte Marte novo, che havevano fatto i Todini, et lo facemmo scarcare<sup>50</sup>.

- 39 Le souvenir du *castrum* de Montemarte ne constitue par ailleurs que le plus important d'une longue liste d'outrages qu'il convient de réparer. À l'opposé, le comte expose les anciennes alliances familiales et les efforts déployés en vue d'un objectif donné afin que ses descendants puissent entretenir certaines amitiés ou perpétuer une politique. C'est dans cette perspective que Francesco s'efforce de présenter l'action du lignage comme favorable au *popolo* et contraire à la seigneurie d'un seul en ville<sup>51</sup>.

- 40 En écrivant l'histoire, Francesco Montemarte prend enfin soin de compiler des informations à même d'aider ses descendants à défendre les droits de la famille et à renforcer son importance. Il pense en particulier aux récentes acquisitions que lui-même et son frère Ugolino firent au nord d'Orvieto, où ils obtinrent plusieurs seigneuries aux dépens de familles de tradition gibeline. Ces biens étant les plus susceptibles de leur être disputés, Francesco fait en sorte que ses descendants aient connaissance des modalités d'acquisition de ce second ensemble territorial ainsi que des titres et preuves de propriété conservés dans le coffre de fer, qu'ils pourront produire en cas de remise en cause :

[1398] Il papa mi concedette Monteleone e Camporsevole, et che dovesse pagare per feudo nobile per me et miei heredi uno sparviero a l'anno [...] il qual censo aggio pagato ogn'anno et il camerlengo del papa mi fa le riciute, quali stanno nella cassetta del ferro<sup>52</sup>.

- 41 Une fois de plus, l'histoire revêt sous la plume de Francesco Montemarte une vocation utilitaire, puisqu'elle doit contribuer à servir les intérêts de ses descendants et maintenir l'intégrité de son héritage. Guide de vie à l'attention de ses descendants, la chronique doit également relever la gloire des Montemarte et aider à la perpétuer.

## Écrire pour la gloire des Montemarte

- 42 Si Francesco Montemarte prend la plume, c'est avant tout dans la perspective de glorifier son lignage et ses membres, ainsi que pour consigner ses propres entreprises afin de marquer les mémoires et de justifier son action.

### Le passé au travers du prisme familial

- 43 Alors qu'à Orvieto l'histoire locale était consignée depuis deux cent cinquante ans par des représentants de la communauté urbaine<sup>53</sup>, Francesco Montemarte est le premier chef de famille à l'écrire de sa propre initiative. Sa démarche s'inscrit dans un contexte social où l'omniprésence de l'écrit a conduit comme dit précédemment à une diffusion notable des livres de famille en Toscane<sup>54</sup>. Cependant, Francesco Montemarte semble être à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle le premier de sa région à user de l'écrit pour fixer la mémoire familiale, un fait qu'il convient de relier aux nombreux voyages qu'il effectua en Ombrie et jusqu'à Avignon.
- 44 De plus, Francesco Montemarte ne compose pas un livre de famille à proprement parler mais plutôt une chronique régionale, bien qu'elle soit marquée par des préoccupations lignagères. En choisissant d'imiter les chroniques urbaines, le comte s'approprie un modèle littéraire prestigieux qui était jusqu'alors l'apanage d'augustes institutions communales ou ecclésiastiques. Par ce biais, il contribue à présenter son lignage comme l'une des entités les plus honorables de la région, ce qui est particulièrement significatif dans le cadre du XIV<sup>e</sup> siècle italien. Dans un contexte de délitement du fonctionnement communal, les conflits d'intérêts ne s'exercent alors plus dans le cadre institutionnel de la commune ou du *popolo* mais mettent aux prises de manière plus directe les plus grandes familles, qui éclipsent désormais dans le jeu politique les structures précédentes. Ainsi, alors que l'histoire communautaire et locale était écrite depuis la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle par des représentants de la commune, elle l'est désormais par le chef de famille des Montemarte<sup>55</sup>. L'année de la mort de celui-ci, le patriarche d'un autre lignage, Luca di Domenico Manenti prend significativement la plume pour poursuivre l'œuvre de Francesco, tout en adoptant le point de vue de son propre lignage. Ainsi, le comte de Montemarte institue à Orvieto une tradition d'appropriation lignagère du récit historique qui perdure jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup>.
- 45 En écrivant, Francesco Montemarte est conscient de fixer la mémoire familiale pour les générations, si ce n'est pour les siècles, à venir. Aussi sélectionne-t-il avec soin les faits dignes d'être remémorés, afin de donner une certaine image de son lignage. En effet, son récit s'attarde sur tous les éléments susceptibles d'exalter le prestige familial, comme les charges publiques ou militaires assumées par ses ancêtres. Dans sa chronique, Francesco ne manque aucune occasion de souligner la grandeur d'âme des siens et par contraste la fourberie des ennemis de la famille. Il présente ces derniers comme usant sans cesse de la ruse pour obtenir la victoire contre des Montemarte trop valeureux pour être combattus loyalement :

[...] et un loro amico che havevano in Orvieto chiamato Cola del Bottone, che haveva pratica d'un bottino o sciacquaiale d'acqua, il quale dentro la città andava fino a piè delle ripe, perchè detto Cola vi stava a lavorare per l'Opera di Santa Maria, e di notte lavorava più in detto bottino dopo che aveva l'ordine [...] et lo allargò tanto che ci poteva entrare ogni homo d'arme. Entraro per esso una gran parte di loro la notte [...] et mio padre furo scacciati fuori [...]<sup>57</sup>.

- 46 Dépeints comme pernicieux, les adversaires du lignage sont également diabolisés<sup>58</sup> et Francesco Montemarte s'attarde sur leurs actions les plus condamnables :

Conte [...] havendo in prigione Pietro di Corrado [...] il quale era mammolo di sette anni ; il condusse in piazza del Popolo e li l'uccise con scannarlo come se fusse stato un capretto, et nonostante che Bonconte, figlio di Ugolino di messer Bonconte, havesse per moglie la figlia di detto Corrado e sorella carnale di detto Pietro. Fu reputato questa cosa grandissima crudeltà et barbaria uccidere in questo modo un innocente mammoletto<sup>59</sup>.

- 47 Ainsi, malgré sa volonté de ne mentionner que des faits vérifiables, la focalisation de Francesco Montemarte sur les membres de son lignage et sa volonté de souligner leur importance et leur prestige le conduisent à écrire une histoire essentiellement mue par leurs actions.

### Marquer les mémoires et justifier son action

- 48 Francesco Montemarte ne se contente pas d'écrire l'histoire d'un point de vue familial ; il l'écrit également d'un point de vue personnel. Nourrissant une authentique admiration pour son frère et convaincu qu'ils ont tous deux permis au lignage d'atteindre une importance et une gloire sans précédent, Francesco cherche à demeurer avec Ugolino dans les mémoires :

Nel 1388 alli 9 di febraro morì il conte Ugolino in Corbara, il quale fu notevolissimo huomo non solo nella casa nostra, ma per tutti quei tempi, in ogni virtù di lettere, di soldato et di tutto quello che di virtù, di senno debba havere un gentilhuomo e spicialmente di lealtà<sup>60</sup>.

Dico questo, perchè quelli che discenneranno di casa Monte Marte habbino tutti a memoria le virtù e buon opere sue [...] <sup>61</sup>.

- 49 À cette fin, il met en valeur tous les éléments de la vie d'Ugolino comme de la sienne susceptibles de susciter admiration et envie auprès d'un lecteur à la culture aristocratique et guerrière, comme le rôle majeur que lui et son frère jouèrent dans les affaires italiennes, les nombreux combats qu'ils menèrent et enfin les richesses qu'ils accumulèrent. Ugolino eut, il est vrai, un parcours remarquable. Âgé de moins de vingt ans et déjà capitaine de la guerre de Florence, il y rencontre en 1353 le cardinal Albornoz, envoyé comme légat en Italie avec la mission de mener à bien une entreprise de centralisation des États de l'Église<sup>62</sup>. Participant sous les ordres du prélat aux opérations militaires lancées en Ombrie puis dans les Marches, il devient son bras droit et reçoit en 1356 le titre de vicaire d'Ancône et de Faenza, avant de devenir en 1360 vice-duc de Spolète :

Nel 1356 lo detto messer di Spagna fece vicario d'Ancona il conte Ugolino con provisione di 1000 ducati l'anno per la persona sua senza alcuna diminutione di gabbelle, e soldo per una bandiera di piede et una da cavallo quale lui teneva in casa<sup>63</sup>.

- 50 En conséquence, la chronique de Francesco rapporte une longue liste de batailles qui doivent démontrer que Francesco et son frère gagnèrent plus d'argent et menèrent plus de troupes que tous les seigneurs de la région :

[...] la sera avanti rivai con 100 cavalli et con 150 fanti et con gli huomeni di Corbara et con quelli di Titignano, che si portò valorosamente Francesco del conte Pietro con li 100 cavalli che lui teniva della Chiesa [...] et li rompemmo con lor gran danno, et facemmo molti prigioni, con tutte le bestie che havevano menate per portar via il grano già pigliato<sup>64</sup>.

- 51 L'activité guerrière est d'ailleurs présentée comme le fondement de la culture des deux frères, devenus au XIV<sup>e</sup> siècle de véritables *condottieri*<sup>65</sup>. Francesco relate ainsi, non sans fierté, un épisode de la vie d'Ugolino qu'il juge significatif :

Papa Urbano mise gran amore al conte Ugolino et [...] volse farlo senatore, ma il conte Ugolino lo pregò non farlo, ma che voleva servirlo soldato <sup>66</sup>.

- 52 Par l'écriture, Francesco prépare à plusieurs égards ce qu'il adviendra de lui après la mort. Désireux d'être commémoré par les vivants, le comte tente également de justifier moralement sa conduite. Ayant durant un demi-siècle écrit l'histoire familiale à la pointe de l'épée, Francesco Montemarte craint que sa vie puisse être résumée à une insatiable et vaine quête des gloires de ce monde. En conséquence, il tente en rédigeant sa chronique de donner *a posteriori* cohérence à ses actes en les justifiant par la défense constante des intérêts de l'Église :

Facemmo patto non voler esser mai contro la Chiesa et che le persone nostre et di tutti della casa potessemo operare in servizio della Chiesa ogni fiata che 'l Papa ci comandasse<sup>67</sup>.

- 53 Or, si la tendance de la famille à soutenir la papauté est indéniable, la chronique masque le fait que les Montemarte ont longtemps souhaité se proclamer seigneurs d'Orvieto et qu'ils ne participèrent à l'entreprise de centralisation voulue par le pape qu'après avoir compris qu'elle constituait leur meilleure chance de renforcer leur position. Néanmoins, le bien-fondé des actions des Montemarte est pour Francesco prouvé par la faveur que Dieu accorde à leurs entreprises :

Ma, come Dio volse, perchè noi havevamo ragione et essi il torto, Petruccio mio padre con tutti i nostri consorti di Titignano presero ambedui i detti luoghi et li scarcano<sup>68</sup>.

- 54 Les références à Dieu se multiplient dans les dernières pages de son récit, qui sont aussi celles qu'il rédige dans les mois qui précèdent sa mort. Dans sa chronique devenue journal – puisque désormais temps du récit et de l'écrit concordent – Francesco semble davantage préoccupé par la spiritualité et son salut. Toutefois, tenant à marquer une distance avec la foi populaire à laquelle semble adhérer son fils, il écrit à propos du jubilé de 1400 célébré à Rome :

Fu detto da molti essersi visti molti miracoli, quali Dio sa se fosse vero. Io niuna cosa viddi che mi paresse miracolosa, salvo che vedere in un punto tutta l'Italia commossa, e questo che di niuna conditione, grandi, nè piccoli, maschi e femmine [...] et che con gran divotione si confessassero et comunicassero, et far pace e perdonare, per qualsisia ingiuria a qualunque persona [...] e questo veramene mi è paruto cosa miracolosa e mi pare, perchè niun signore per grande, nè papa, nè imperatore, nè re haveria potuto far questa commotione, salvo il voler di Dio<sup>69</sup>.

- 55 Pourtant, dans les dernières semaines de sa vie, Francesco semble adhérer à ce mouvement de piété populaire et se met lui aussi à voir des miracles<sup>70</sup>.

- 56 Lorsque Francesco Montemarte prend la plume, son objectif est d'exalter la grandeur de son lignage, ainsi que de fixer la mémoire de son action et la justifier. Pour lui, l'histoire doit conserver le souvenir de faits dont la véracité est assurée, mais que l'écrivain doit présenter d'une manière qui les rendront aptes à instruire les générations futures. Pour y parvenir, il prend soin de compléter l'important patrimoine d'information familial par de multiples autres sources qu'il compare, tout en effectuant un considérable travail de mise en forme des informations qu'il en retire.

- 57 D'une part, l'œuvre du comte de Montemarte révèle une conception traditionnelle de l'histoire au Moyen Âge<sup>71</sup>. De plus, elle montre très bien l'étendue de l'usage de l'écrit dans la société italienne du XIV<sup>e</sup> siècle. Enfin, elle met en lumière son souci constant de citer des références, qui lui a probablement été inculqué au cours de ses études.
- 58 Pourtant, la chronique de Francesco Montemarte marque également une rupture car c'est la première fois qu'un chef de famille entreprend d'écrire l'histoire de la région d'Orvieto de son propre point de vue. Contrairement à ses prédécesseurs qui écrivaient une histoire de la cité sur la base d'une mémoire collective et des documents de l'institution communale, Francesco Montemarte travaille à partir d'informations familiales et centre son intérêt sur son propre lignage. Cette évolution est significative, car au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les conflits tendent à sortir du cadre des institutions communales, dont l'importance décroît, tandis qu'un nombre toujours plus restreint de familles luttent directement entre elles pour le pouvoir.
- 59 Francesco Montemarte élabore son écrit tant pour fixer l'histoire de sa région et de sa famille que pour permettre à ses descendants de poursuivre les efforts de leurs ancêtres et de défendre leur patrimoine. Toutefois, son œuvre n'est pas parvenue à devenir le livre de famille qu'il espérait. Jamais continuée par ses héritiers, la chronique ne leur permet pas de maintenir l'intégrité du patrimoine familial. Cetona est prise en 1418 par Braccio da Montone, qui la vend peu après à Sienne. En revanche, l'appropriation lignagère de l'écriture de l'histoire que mena Francesco Montemarte eut des conséquences durables et profondes. Après lui, l'histoire d'Orvieto continue jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à être écrite dans une perspective très proche de la sienne par des chefs de familles nobles, d'abord Manente puis Monaldeschi<sup>72</sup>.

---

## NOTES

1. À équidistance d'Orvieto et de Todi, le château de Corbara se trouve sur la rive droite du Tibre, dont il verrouille le cours à l'un de ses principaux points de confluence.
2. Les seigneurs de Montemarte et de Corbara descendent probablement des comtes Bovacciani, qui apparaissent dans la documentation à compter de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle : Luigi Fumi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, Florence, Regia deputazione sugli studi di storia patria, 1884, doc. XXXIII, p. 21. Voir Daniel Waley, *Mediaeval Orvieto. The Political History of an Italian City-State, 1157–1334*, New York/Cambridge, Cambridge University Press, 1952.
3. Daniel Waley, *Mediaeval Orvieto. The political history of an Italian city-state*, op. cit.
4. Eugenio Duprè Theseider, « Alborno, Egidio de », *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 2, Rome, Istituto della enciclopedia italiana, 1960, p. 45–52.
5. Sandro Tiberini, « Montemarte, Francesco », *Dizionario biografico degli Italiani*, vol. 76, Rome, Istituto della enciclopedia italiana, 2012, p. 112–116.
6. Gianpaolo Ermini, « I Montemarte a Cetona e l'eremo di Belverde : un luogo polifunzionale ? », dans *Storia di Orvieto*, vol. 2, *Medioevo*, dir. Giuseppe Della Fina et Corrado Fratini, Orvieto, Fondazione Cassa di Risparmio di Orvieto, 2007, p. 67–88.

7. Au cours de la chronique, plusieurs références sont faites au temps où Francesco Montemarte écrit « *Si mantenero i Malatesti et tengono sino al dì d'hoggi 1397 in obidienza e fedeltà della chiesa* », « Les Malatesti sont demeurés dans l'obéissance et la fidélité de l'Église jusqu'à aujourd'hui, 1397 » (nous traduisons) : Francesco Montemarte, *Cronaca*, dans *Ephemerides Urbevetanae*, éd. Luigi Fumi, vol. I, Città di Castello, S. Lapi, 1903, p. 211–268 et spécialement p. 230, l. 12–13. La chronique s'achève en 1400, date probable de la mort du comte.
8. L'ensemble de ces chroniques a été publié, accompagné d'un appareil critique dans Luigi Fumi, *Ephemerides Urbevetanae*, *op. cit.*, 2 vol. Sur les conséquences de ces épidémies, on se référera à Élisabeth Carpentier, *Une Ville devant la peste. Orvieto et la peste noire de 1348*, Paris, Imprimerie Nationale, 1962 et en particulier au ch. « Conséquences profondes », p. 211–234.
9. Écrits dans toute la péninsule mais bien plus précoces et nombreux en Toscane, ces cahiers de compte devenus livres de souvenirs lignagers ont fait l'objet d'importantes recherches depuis la fin des années 1970. Pour une approche générale, on se référera au dossier « Écritures et mémoires familiales » qui leur a été consacré dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 4, 2004, p. 785–846 ainsi qu'à l'ouvrage d'Angelo Cicchetti et Raul Mordenti, *I Libri di Famiglia in Italia*, Rome, Edizione di Storia e Letteratura, 2 vol., 1985–2001.
10. Plusieurs éléments de la chronique montrent qu'elle était destinée à être conservée avec les papiers de la famille, dont elle rendait l'usage plus aisé. L'œuvre est d'abord conçue pour être lue par les descendants du comte, mais elle fut également consultée par plusieurs personnages notables, dont Luca di Domenico Manenti (voir ci-après).
11. Francesco Montemarte, *Cronaca*, éd. cit., p. 211, l. 6–7 (nous traduisons) : « Moi, je vais raconter ici ce que je sais et ce que j'ai découvert par des écrits ou entendu dire ».
12. *Ibid.*, p. 212, l. 5–6 (nous traduisons) : « Et cela aussi je l'ai entendu dire par mon grand-père, qui le tenait de ses ancêtres, père, grand-père et arrière-grand-père ».
13. Voir David Herlihy et Christiane Klapisch-Zuber, *Les Toscans et leurs familles*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1978, p. 535–537.
14. Ainsi, les Montemarte conservent à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle le souvenir de Gruamonte, retenu comme le fondateur du lignage. La mémoire familiale remonte alors plus de deux cents ans en arrière avec une certaine fiabilité, puisque cet ancêtre d'une importance particulière apparaît dans un document de 1171 : Luigi Fumi, *Codice Diplomatico della città d'Orvieto*, Florence, Vieusseux, 1884, doc. XLII, p. 29. Sur le lien à un ancêtre commun au sein de diverses branches d'une même famille, voir Christiane Klapisch-Zuber, « L'aïeul des généalogies toscanes », *Annales de démographie historique*, 1991, p. 103–112.
15. Francesco Montemarte, *Cronaca*, éd. cit., p. 223, l. 27–28 (nous traduisons) : « Berardo fils de messer Alamanno avait pour femme la fille du dit comte [Guido de Sovana], dont je ne me souviens plus le nom ». Cet oubli est caractéristique du peu d'importance accordée aux femmes dans l'univers mental de Francesco Montemarte.
16. *Ibid.*, p. 267–268.
17. Dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, les Florentins avaient pris l'habitude de consigner quotidiennement par écrit le vol d'une bourse ou le temps nécessaire à un voyage. Voir Christiane Klapisch-Zuber, « L'invention du passé familial à Florence (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge. Actes du XIII<sup>e</sup> congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1983, p. 95–118.

18. Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, plus de quatre-vingt notaires exercent simultanément à Orvieto. Un chiffre élevé qui recoupe celui avancé par Bonvesin della Riva pour Milan, à savoir mille cinq cents officiers pour une population d'environ cent cinquante mille habitants, et sur lequel les estimations d'Odile Redon pour Sienne s'accordent. Voir Bonvesin de la Riva, *De Magnalibus Mediolani. Le meraviglie di Milano*, éd. Maria Corti, trad. Giuseppe Pontiggia, Milan, 1992 [1974], p. 52–53. Sur le chiffre de population de Milan à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, voir Pierre Racine, « Milan à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : 60 000 ou 200 000 habitants ? », *Aevum*, n° 58, 1984, p. 246–263. Odile Redon, « Quatre notaires et leurs clientèles à Sienne et dans la campagne siennoise au milieu du XII<sup>e</sup> siècle (1221–1271) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge. Temps modernes*, 1973, vol. 85, n° 1, p. 79–141.

19. Voir Paolo Brezzi et Egmont Lee, *Gli Atti privati nel tardo Medioevo, fonti per la storia sociale*, Rome, Istituto di studi Romani, 1984 ; Franco Cardini, « Alfabetismo e livelli di cultura nell'età comunale », *Quaderni Sorici*, a. XIII, fasc. 2, mai–août 1978, p. 488–522 et Christiane Klapisch-Zuber, « Les archives de famille italiennes : le cas florentin », dans *L'Autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2009, p. 361–378.

20. Francesco Montemarte, *Cronaca*, éd. cit., p. 216, l. 11–12 (nous traduisons) : « Et la copie publique se trouve dans le coffret de fer à Corbara ».

21. *Ibid.*, p. 225, l. 15–16 (nous traduisons) : « [Lieu] où Nicolo fils de Cataluccio de Bisenzio, au dire de certains des Muffati d'Orvieto, a tué Monaldo fils de messer Berardo ».

22. *Ibid.*, p. 212 l. 14–15 (nous traduisons) : « Et ledit messer Martino d'Orzala me dit très fièrement qu'en vertu de documents qu'il détient, la moitié de Rocca Sberna fut de tout temps nôtre et qu'elle ne fut jamais vendue mais continuellement possédée ».

23. À plusieurs reprises, Francesco Montemarte mentionne de tels documents : « *La bolla è in Todi* », « La bulle se trouve à Todi (nous traduisons) » (*ibid.*, p. 215, l. 8).

24. Comme le précise la *Carta del Popolo*, les archives de la commune d'Orvieto et tous les actes publics étaient déposés dans l'église San Giovanni : Luigi Fumi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, Florence, Vieusseux, 1884, p. 737–816. En raison de l'humidité du lieu, on décide lors du conseil du 28 octobre 1391 de transférer les documents les plus précieux à San Francesco : *Archivio Comunale di Orvieto, Riformagioni*, ad an., vol. CVIII, c. 69 r., 71 r. Il n'y avait que trois jeux de clefs, une aux mains du capitaine, une à la disposition des Sept, tandis que la dernière était en la possession du gardien des archives. Ce notaire veillait à leur conservation et aucune copie de ces documents ne pouvait être faite sans l'autorisation du Podestat ou du capitaine du Peuple. Aucun des Sept, sous peine d'une amende de cent livres, ne pouvait examiner les actes et les écritures sans que ne soit présent le gardien des archives et le *Cavaliere* ou le notaire du capitaine du Peuple.

25. Il est l'un des six ambassadeurs que la Commune envoie au pape à Corneto en 1367, et en 1390, il prend l'initiative d'une paix entre les deux principales factions de la ville.

26. En grande partie conservés, ces documents sont aujourd'hui déposés à l'*Archivio storico* de la commune de Todi et à la *Sezione di Archivio di Stato di Orvieto*. Déterminer les sources que Francesco Montemarte utilisa nécessiterait une étude poussée, mais plusieurs éléments laissent penser qu'il consulta particulièrement certaines chroniques d'Orvieto destinées à faciliter la compréhension des actes conservés, notamment celles publiées par Luigi Fumi, *Ephemerides Urbevetanae*, op. cit., sous les titres suivants : « Regesto di atti originali per le giridizioni del comune compilato nel 1339 » (p. 97 sq.),

« Cronica antiqua » (p. 125 sq.) ; et « Frammenti (1284–1353) » (p. 183 sq.). Sur les chroniques urbaines, voir Girolamo Arnaldi, « Il notaio-cronista e le cronache cittadine in Italia », dans *La Storia del diritto nel quadro delle scienze storiche*, Florence, Olschki, 1966, p. 293–309 ; *Id.*, « Annali, cronache, storie », dans *Lo spazio letterario del Medioevo, 1, Il Medioevo latino*, t. II, vol. I, *La Produzione del testo*, dir. Guglielmo Cavallo, Claudio Leonardi et Enrico Menstò, Rome, Salerno, 1993, p. 463–513.

27. Francesco Montemarte, *Cronaca*, éd. cit., p. 212, l. 14–18 (nous traduisons) : « Et ledit messer Martino d'Orzala [...] me dit [...] que la moitié de Rocca Sberna fut de tout temps nôtre et ne fut jamais vendue. [...] Il apparaît de la main dudit messer Marsopio, copié par ser Pancrazio, qu'en 1209 les Préfets de Vico et le comte Matteo rompirent tout pacte fait entre eux ; la charte se trouve dans le coffre de fer avec l'autre document ».

28. Sur la figure du notaire, qui a bénéficié de nombreux travaux, on se référera notamment à Odile Redon, « Les notaires dans le paysage culturel toscan des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, scribes, traducteurs, auteurs », dans *Hommage à Jacqueline Brunet*, dir. Marcella Díaz-Rozzotto, Les Belles Lettres, Besançon, 1997, p. 213–222.

29. *Ibid.*, p. 213, l. 13–14 (nous traduisons) : « Les chartes publiques avec l'ordre dudit pape qui étaient dans le coffre de fer ont été perdues ».

30. *Ibid.*, p. 216, l. 14–15 (nous traduisons) : « Après la mort de mon grand-père arrivèrent de nombreuses choses à mon père, sur lesquelles je vais écrire avec plus de brièveté que ce que je sais, de même pour son époque, et celle du comte Ugolino et de moi-même ».

31. En de nombreuses occasions, Francesco peine à attribuer une date précise à un événement et le situe relativement à d'autres. Significativement, Francesco situe de manière très floue, avant d'avancer la date de 1336, l'acte le plus important de la carrière politique de son père Petruccio, à savoir le renversement d'Ermanno Monaldeschi, seigneur d'Orvieto, alors que l'événement se déroule en 1337 (*Ibid.*, p. 217–218.). Voir Jacques Paul, « Expression et perception du temps d'après l'enquête sur les miracles de Louis d'Anjou », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge, op. cit.*, p. 19–41.

32. Francesco Montemarte, *Cronaca*, éd. cit., p. 230, l. 27–32 (nous traduisons) : « [...] Messer Androvino, abbé de Cluny, reconfirma le comte Ugolino en tant que vicaire d'Ancône et de Faenza avec provision de mille florins d'or par an pour sa personne et solda deux compagnies à cheval et à pied. Il disposait de deux juges qui avaient pour provision 400 ducats par an, de deux compagnies qui en avaient 190 par an et pour les notaires 5 florins par mois. Et il demeura à cet office deux années ».

33. Voir Alexander Murray, *Reason and Society in the Middle Ages*, Oxford, Clarendon Press, 1978, en particulier le chapitre 7, « The emergence of the arithmetical mentality », p. 141–187.

34. *Ibid.*, p. 211, l. 4–7 (nous traduisons) : « Car dans les familles, il est utile et plaisant que les descendants connaissent leurs ancêtres et ce qui fut, quels noms ils portaient, les choses que disaient les plus vieux à leurs descendants de ce qui s'était passé de leur temps ».

35. Les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles connaissent une vague de mise à l'écrit des mémoires analysée par Brian Stock, *The Implications of literacy. Written language and models of interpretation in the eleventh and twelfth centuries*, Princeton, Princeton University Press, 1983. De manière plus générale, se reporter à l'étude classique de Walter Ong, *Orality and Literacy*, Londres, Methuen & Co, 1982.

36. Cette conviction ne put qu'être renforcée par sa consultation des chroniques communales. Voir ci-dessus, n. 5.
37. L'implication de l'intensification réelle et perçue des « malheurs du temps » sur les mentalités et les pratiques a été soulignée dans le domaine religieux par Jacques Chiffolleau, *La Religion flamboyante. France (1320–1520)*, Paris, Seuil, 1988. Nous n'évoquons ici qu'une autre conséquence découlant des mêmes causes.
38. Cette conception, tout particulièrement en Italie, dérive de la culture marchande, qui développe par ses livres de compte puis de famille une aptitude nouvelle à écrire et à s'inscrire dans le temps. Jacques Le Goff a pu parler « [D']un temps nouveau, mesurable, c'est-à-dire orienté et prévisible » qui se superpose au temps « à la fois éternellement recommencé et perpétuellement imprévisible du milieu naturel ». Jacques Le Goff, « Au Moyen Âge : temps de l'Église et temps des marchands », dans *Pour un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1977, p. 46–65, cit. p. 56. On trouvera un point de vue plus général dans Alfred W. Crosby, *The Measure of reality : quantification and Western society, 1250–1600*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
39. À ce propos, on lira avec profit Liber, Gesta, *histoire : écrire l'histoire des évêques et des papes, de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle*, dir. François Bougard et Michel Sot, Turnhout, Brepols, 2009.
40. Francesco Montemarte, *Cronaca*, éd. cit., p. 224, l. 5 (nous traduisons) : « Peu de temps après [1348] advint la grande mortalité ».
41. *Ibid.*, p. 213, note 1, l. 1–6 : « *Et è memoria, secondo il dire di Ippomedone abate di Titignano, per aver udito dire dal conte Ugolino di Corbara, disse il Todini furo constretti ad emendare tutti il danni [...]* », « Et on se souvient que, selon les dires d'Ippomedone abbé de Titignano, qui l'avait entendu dire du comte Ugolino de Corbara, les Tudins furent contraints de rembourser toutes les destructions (nous traduisons) ».
42. Cicéron, *De l'Orateur. Livre deuxième*, éd. et trad. Edmond Courbaud, Paris, Les Belles Lettres, 1966 [1928], p. 35 : « *Historia uero testis temporum, lux ueritatis, uita memoriae, magistra uitae, nuntia uetustatis [...]* ».
43. Francesco Montemarte, *Cronaca*, éd. cit., p. 222, l. 18–26 (nous traduisons) : « Dès que mon père entendit qu'Anguilino était à la porte, avant d'ouvrir, il parla à tous ceux de sa maison, les menaçant si quiconque par ses actes ou paroles faisait à Angnilino [sic] autre que bien [...] Il est de notoriété, pour quiconque l'entendit, que mon père usa envers Angnelino d'une grande courtoisie et rendit le bien pour le mal qu'il voulait faire ».
44. *Ibid.*, p. 224, l. 15–17 : « *Alli 10 d'agosto 1349 morì Petruccio mio padre et io rimasi sotto la tutela del conte Ugolino moi fratello, che non conobbi altro padre per i buoni portamenti che di me sempre ha fatto e fa ; et così lui amò me et io lui, portandoli ogni riverenza* », « Le 10 août 1349 mourut Petruccio mon père et je restais sous la tutelle du comte Ugolino mon frère, et je ne connus pas d'autre père tant il se comporta toujours bien envers moi ; et ainsi il m'aima et moi de même, et je lui porte un grand respect » (nous traduisons).
45. Sur l'extension de l'idée familiale aux dépendants, voir Jacques Heers, *Le Clan familial au Moyen Âge. Étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, Paris, PUF, 1974.
46. Francesco Montemarte, *Cronaca*, éd. cit., p. 261 l. 23–26 (nous traduisons) : « Cela devrait servir d'exemple à tout gentilhomme de la terre qu'il convient de bien traiter ses fidèles et ne pas les briser et leur causer tort ou injure [...]. Et moi je dis que pour cette raison nos fidèles se sont toujours comportés avec la plus grande fidélité et avec

amour. Ainsi je laisse en mémoire de tous les miens d'avoir bien traité mes subordonnés et fidèles, comme s'ils étaient mes propres fils ».

47. Andrea Zorzi, « La cultura della vendetta nel conflitto politico in età comunale », dans *Le Storie e la memoria. In onore di Arnold Esch*, dir. Roberto Delle Donne et Andra Zorzi, Florence, Firenze University Press, 2002, p. 135–170.

48. *Ibid.*, p. 215, l. 14–19 (nous traduisons) : « Les Tudins firent que les arbitres divisèrent injustement [la seigneurie] en trois parties, l'une qui fut l'authentique, de MonteMarte, l'autre composée de la *tenuta* de la Rocca de Monte Mileto et l'autre de Popognano ; et chacune de ces *tenute* partirent en 156 parcelles et 156 citoyens furent contraints de les acheter, en particulier ceux qui étaient les plus hostiles à notre maisonnée car s'il advenait des litiges [entre eux], ils seraient toujours unis contre nous malgré leurs différends ».

49. *Ibid.*, p. 215, l. 8–9 (nous traduisons) : « Et cela fut fait par lesdits arbitres qui avaient reçu quantité de deniers par la Commune de Todi ».

50. *Ibid.*, p. 233, l. 34 (nous traduisons) : « [...] et nous avons pillé Monte Marte novo, qu'avaient édifié les Tudins, et nous la fîmes dévaster ».

51. En 1337, Petruccio Montemarte contribue au renversement d'Ermanno Monaldeschi, qui était seigneur d'Orvieto depuis six ans et contribue à la restauration de la commune : « *Alla qual cosa fu contradetto da Petruccio moi padre e da altri che lo seguivano, e levossi 'l rumore : "Morano i tiranni e mora la colletta", che messer Armanno haveva fatta porne, "et viva il popolo". Col qual mio padre s'intese et condusse a casa sua, e subito, come prima era ordinato, furo gettate ben 400 sopraveste et armi al popolo che se ne vestirono* », « Petruccio mon père et d'autres qui le suivaient [...] levèrent les cris de "Meurent les tyrans et meurt la collecte" que messer Ermanno avait fait adopter "et vive le Peuple". [...] Mon père s'arrangea et les conduisit à sa demeure où sur l'instant [...] furent jetés bien 400 pardessus et armes au peuple qui s'en équipa » (nous traduisons) : *ibid.*, p. 218, l. 1–4.

52. *Ibid.*, p. 266, l. 16–19 (nous traduisons) : « Le pape me concéda [en 1398] Monteleone et Camporsevole, et je devais payer en fief noble pour moi et mes héritiers une taloche par an [...] dit cens que j'ai payé chaque année et le camérier du pape m'en a fourni les reçus, qui sont dans la caissette de fer ».

53. Voir Girolamo Arnaldi, « Il notaio-cronista e le cronache cittadine in Italia », *op. cit.*, n. 26.

54. Outre les références citées à la note 8, on consultera avec profit : Angelo Cicchetti et Raoul Mordenti, « La scrittura dei libri di famiglia », dans *Letteratura Italiana*, dir. Alberto Asor Rosa, vol. III, *Le Forme del testo*, t. 2, *La Prosa*, Turin, Einaudi, 1984, p. 1117–1159 ; Angelo Cicchetti et Raoul Mordenti, « Libri di famiglia ». *Problemi di storiografia letteraria e metodologia della ricerca*, Rome, s. n., 1983 ; James Grubb, « Libri privati e memoria familiare : esempi dal Veneto » dans *La Memoria e la Città*, dir. Claudia Bastia et Maria Bolognani, Bologne, Il Nove, 1995, p. 41–43 ; Giuseppe Lombardi, « Cronache e libri di famiglia : il caso di Viterbo », dans *La Memoria e la Città*, *op. cit.*, 1995, p. 407–417 ; Christiane Klapisch-Zuber, « Comptes et mémoire : l'écriture des livres de famille florentins », dans *L'Écrit dans la société médiévale : divers aspects de sa pratique du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, dir. Caroline Bourlet et Annie Malbezin-Dufour, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1991, p. 251–258.

55. Ces chroniques familiales liant étroitement destin de la communauté urbaine et action des membres du lignage se développent dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et au tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle. Voir Roberto Bizzocchi, « Memoria familiare e identità

cittadina », dans *Aspetti e componenti dell'identità urbana in Italia e in Germania (secoli XIV–XVI)*, dir. Giorgio Chittolini et Peter Johanek, Bologne, Il Mulino, 2003, p. 123–134.

56. En 1400, Luca di Domenico Manenti entreprend de rédiger une chronique synthétisant les informations des plus anciennes chroniques d'Orvieto et celles de Francesco Montemarte tout en les complétant jusqu'en 1414 : Luigi Fumi, *Ephemerides Urbevetae*, op. cit., p. 269–414. En 1561, son descendant, Cipriano Manente, reprend et complète son œuvre : Cipriano Manente, *Historie di Cipriano Manente da Orvieto*, Venise, Giolito de'Ferrari, 2 vol., 1561. En 1584, Monaldo Monaldeschi della Cervara publie ses *Comentari storici [...] della città d'Orvieto [...]*, Venise, Francesco Ziletti, 1584.

57. Francesco Montemarte, *Cronaca*, op. cit., p. 219, l. 3–9 (nous traduisons) : « [...] et l'un des amis qu'ils avaient à Orvieto appelé Cola du Bottone, avait l'usage d'un conduit ou canalisation d'eau qui depuis la ville allait jusqu'au pied des falaises car il travaillait pour la Fabrique de Santa Maria. De nuit, il travailla davantage qu'il n'en avait l'ordre dans ledit conduit [...] et l'élargit tant qu'il pouvait y entrer n'importe quel homme en armes. Entrèrent par ce moyen une grande part de leurs hommes de nuit [...] et mon père fut chassé dehors [de la ville] ».

58. Sur le rôle normatif de ces *topoi*, comme les limites posées à leur usage, voir Christiane Klapish-Zuber, « Propager l'injure ? Les limites de l'intime dans l'écriture privée », dans *Le Désir et le Goût. Une autre histoire (XIII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles)*, dir. Odile Redon, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003, p. 291–307.

59. Francesco Montemarte, *Cronaca*, op. cit., p. 225, l. 18–23 (nous traduisons) : « Conte [...] avait en prison Pietro, fils de Corrado [...] lequel était un garçonnet de sept ans ; il le conduisit sur la Place du Peuple et là, le tua en le dépeçant comme s'il s'agissait d'un chevreau et ce, nonobstant le fait que Bonconte, fils d'Ugolino de messer Bonconte avait pour femme la fille dudit Corrado et la sœur de sang dudit Pietro. Cela fut jugé d'une grande cruauté et barbarie que de tuer de cette manière un innocent garçonnet ». La mise en scène de la violence – comme sa dénonciation – est l'une des caractéristiques de l'époque seigneuriale. Voir Jean-Baptiste Delzant, « Les Trinci à Nocera. Mise en scène et construction de la violence dans une seigneurie italienne du premier Quattrocento », *Questes*, vol. 14, *Violences médiévales*, 2008, p. 63–75.

60. Francesco Montemarte, *Cronaca*, op. cit., p. 250, l. 13–16 (nous traduisons) : « Le 9 février 1388 mourut à Corbara le comte Ugolino, qui fut un homme remarquable non seulement au sein de notre maison, mais également pour tous ceux de son temps par ses qualités de lettré, de soldat et par toutes les vertus que doit avoir un gentilhomme, en particulier la loyauté ».

61. *Ibid.*, p. 250, l. 17–20 (nous traduisons) : « Je dis cela pour que ceux qui descendront de la maison de Montemarte aient tout en mémoire ses vertus et ses bonnes œuvres ».

62. Voir n. 3.

63. Francesco Montemarte, *Cronaca*, op. cit., p. 230, l. 18–20 (nous traduisons) : « En 1356, ledit messer d'Espagne fit vicaire d'Ancône le comte Ugolino avec provision de 1 000 ducats par an pour sa personne sans aucune diminution de gabelle, et solda pour une bande de fantassins et une de cavaliers qu'il tenait dans sa maison ».

64. *Ibid.*, p. 251, l. 32–37 (nous traduisons) : « Le soir précédent, j'arrivais avec cent cavaliers et cent cinquante fantassins et avec les hommes de Corbara et ceux de Titignano, que menait valeureusement Francesco, fils du comte Pietro, avec les cent cavaliers qu'il tenait de l'Église [...] et nous les rompîmes avec grand dommage, et fîmes de nombreux prisonniers, avec toutes les bêtes qu'ils avaient amenées pour emporter le grain auparavant pillé ».

65. Sur les *condottieri* et leur culture, on se référera utilement à Michael Edward Mallett, *Mercenaries and their master : warfare in Renaissance Italy*, Londres, Bodley Head, 1974.
66. Francesco Montemarte, *Cronaca*, *op. cit.*, p. 234, l. 12–15 (nous traduisons) : « Le pape Urbain nourrissait un grand amour pour le comte Ugolino et [...] voulut le faire sénateur, mais le comte Ugolino le pria de n'en rien faire, car il voulait le servir en tant que soldat ».
67. *Ibid.*, p. 247, l. 32–34 (nous traduisons) : « Nous faisons le serment de ne jamais vouloir être contre l'Église et que nos gens et tous ceux de la maison puissent agir au service de l'Église chaque fois que le Pape le commande ».
68. *Ibid.*, p. 215, l. 27–28 (nous traduisons) : « Mais, comme Dieu le voulait, parce que nous avons raison et eux tort, Petruccio, mon père, avec tous nos parents de Titignano prirent tous lesdits lieux et les ravagèrent ».
69. *Ibid.*, p. 267, l. 17–24 (nous traduisons) : « Un grand nombre déclara avoir vu des miracles, mais seul Dieu sait si cela est vrai. Moi, je ne vis rien qui me paraisse miraculeux, en dehors du fait de voir dans un même lieu toute l'Italie réunie, des gens de toutes conditions, tant grands que petits, hommes que femmes [...] et qui, avec une grande dévotion, se confessèrent et communièrent, et firent la paix et demandèrent pardon pour toute injure faite à n'importe quelle personne [...] et cela, véritablement, me sembla et me semble chose miraculeuse, car aucun seigneur, aussi grand soit-il, ni pape, ni empereur n'avait pu faire cela. Seulement la volonté de Dieu ».
70. *Ibid.*, p. 268, l. 4 : « [...] et *in questo caso mi parver veder miracolo* [...] », nous traduisons : « [...] et dans ce cas il me semble avoir vu un miracle [...] ».
71. Bernard Guenée, *Histoire et Culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1980, p. 18–43 et p. 77–226.
72. Voir n. 56.